

Nous ne pouvons cependant rester sur ce mot qui ne représente qu'une face des événements, et qui risquerait d'illusionner nos lecteurs sur la gravité de la situation où va se trouver bientôt l'Eglise de France.

Résumons donc cette situation telle qu'elle se présente, maintenant que les positions de l'Eglise et de l'Etat se précisent, par le refus probable du gouvernement d'améliorer la loi.

Pie X lui-même qualifie cette situation de « dure épreuve », et l'on sait avec quels accents paternels il s'excusait presque, dans sa première Encyclique, d'avoir à l'imposer aux catholiques de France.

L'impossibilité de se plier aux exigences de la loi entraîne, en effet, les plus graves conséquences. Ce sont, en laissant de côté pour le moment les églises : la confiscation des biens des fabriques, des séminaires, des caisses de secours pour les prêtres âgés et infirmes et des menses épiscopales, qui constituent un revenu annuel important, — l'obligation de dériver vers les besoins du culte les ressources de la charité catholique, actuellement employées pour l'apostolat, et en majeure partie pour les œuvres scolaires et post-scolaires, — les entraves sans nombre qu'apporteront à l'exercice du culte les amendes et autres pénalités, — l'impossibilité, enfin, de pourvoir à l'entretien des églises et la perspective de les voir peu à peu fermées, ou condamnées même à être démolies, comme l'église de Suresnes, *par mesure de sécurité publique*.

Certes, on comprend les *angoisses* qu'a éprouvées Pie X quand il a envisagé *ces graves complications*, et le désir qu'il a eu de pouvoir *délivrer ses fils bien-aimés de la crainte de tant et si grandes épreuves*. Mais il y a des limites que la conscience ne peut pas franchir. Tant qu'on s'est contenté d'*insulter*, le pape a laissé faire. L'erreur de la dernière législature a été de prétendre toucher à la constitution même de l'Eglise. Or, ni le pape ni les catholiques n'ont le droit de se prêter à une semblable transformation.